



Conseil d'administration du 27 novembre 2018

Délibération n° 2018/54

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière avec la commune de L'Herbergement

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Vu la convention de veille et de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur deux îlots du centre-ville, approuvée par le Conseil d'administration du 18 juin 2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune de L'Herbergement et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur deux îlots du centre-ville,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée

29 NOV. 2018

Reçu en préfecture le